

L'AVS a perdu un cinquième de ses placements



Retraites Les rentes ne sont pas menacées

ATS

La crise financière a aussi laissé ses marques sur l'AVS. Le Fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants a perdu l'an passé près d'un cinquième de ses placements.

Les placements se montaient à environ 25 milliards de francs fin 2007. En raison de la conjoncture, ils ont diminué de 18,2% durant l'année 2008. Le résultat aurait été encore plus mauvais si les engagements en actions, dans l'immobilier et les matières premières n'avaient pas été réduits, a expliqué le Fonds dans un communiqué mercredi.

Le Fonds de compensation de l'AVS est responsable de la gestion centralisée des liquidités et de la fortune de l'AVS, de l'assurance invalidité et du régime des allocations pour perte de gain. La capacité de fonctionnement de ces institutions sociales n'est pas menacée, précise le Fonds. Le paiement des rentes n'a jamais été mis en danger. La perte de 18,2% ne concerne que les placements du Fonds.